



Déclaration préalable CFDT

Réunion QSE/QSAE du 14 septembre 2026

Madame la Directrice, Mesdames, Messieurs,

Nous prenons acte de l'évolution du calendrier, avec un examen des décrets modifiés en CSAM désormais repoussé. Nous regrettons, à nouveau, que ces réunions plénières ne soient pas de véritable négociation.

Pour la CFDT, ce délai supplémentaire doit être mis à profit. Il nous donne collectivement du temps pour approfondir les points encore en discussion et rechercher des solutions dans l'intérêt des personnels. **Il ne s'agit donc pas aujourd'hui d'enregistrer des arbitrages déjà rendus : nous formulons le vœu que l'administration ouvre enfin des négociations afin d'étudier nos contre-propositions.**

Nous rappelons que la CFDT a pris toute sa part dans la construction du QSAE en 2007. **Elle en a même une responsabilité particulière puisqu'elle a été la seule organisation syndicale à signer ce quasi-statut.**

Ce cadre collectif a permis, pendant près de vingt ans, d'organiser et de sécuriser les carrières, les mobilités et les rémunérations des personnels des Agences de l'eau.

Sa mise en extinction à compter du 1er janvier 2028 est donc pour nous une décision irresponsable résultant d'un arbitrage de Bercy que la CFDT rejette et dénonce comme une véritable exécution.

Dès lors que cette décision nous est imposée, notre responsabilité est maintenant d'obtenir les meilleures garanties possibles pour les personnels qui continueront de relever du QSAE.

Nous prenons acte à ce titre des garanties apportées aux agents recrutés avant le 1er janvier 2028 : maintien du cadre de gestion du QSAE, y compris après cette date en cas de mobilité interne, de renouvellement de CDD ou de cédésation.

Mais ces garanties ne règlent pas toutes nos interrogations, notamment sur la coexistence, à partir de 2028, de personnels relevant de cadres de gestion différents au

sein des mêmes établissements. Nous devons éviter que se constitue progressivement **une communauté de travail à deux vitesses, voire à trois vitesses avec nos collègues fonctionnaires.**

Deuxième sujet majeur : le régime indemnitaire.

Madame Tranchant, la CFDT vous avait adressé, dès le **21 juillet**, des demandes et des propositions précises et chiffrées. Nous avons donc comparé ces propositions avec les nouveaux éléments que l'administration nous transmet pour cette réunion.

L'administration propose notamment une augmentation de **500 euros/an pour certains groupes de la catégorie 3**, ainsi que de **1 000 euros/an pour la catégorie 4 groupe 1 et pour la catégorie 5.**

Mais notre comparatif montre que les demandes formulées par la CFDT pour les catégories 1 et 2 ne sont notamment pas reprises.

Quelques exemples suffisent à l'illustrer : **15 000 euros/an sont maintenus contre 17 500 euros/an demandés par la CFDT pour la catégorie 1 niveau 2 – groupe 3 ; 14 000 euros/an contre 16 000 euros/an pour la catégorie 1 niveau 1 – groupe 3 ; et 16 000 euros/an contre 17 500 euros/an pour la catégorie 1 niveau 1 – groupe 2.**

Nous reconnaissons donc quelques ajustements effectués par l'administration, mais **qui ne répondent pas aux attentes des personnels relayés par la CFDT dans son courrier du 21 juillet.**

Nous avons en effet demandé comment expliquer les écarts importants entre les montants socles présentés pour le QSAE et ceux du RIFSEEP applicables aux corps de fonctionnaires pris comme référence.

De plus, le passage au nouveau dispositif indemnitaire ne permettra plus les progressions similaires au dispositif actuel indexé partiellement sur l'indiciaire... **À terme, tous les agents seront « peu ou prou » perdants, en lien avec une inflation qui viendra grignoter le pouvoir d'achat des personnels, puisque les primes n'évolueront plus ou très peu.** Rappelons à nouveau les nombreuses suppressions d'avantages acquis à juste titre par le personnel des agences, **comme les 2 jours directeur et les médailles du travail, que vous étiez censés prendre en compte dans la refonte du dispositif indemnitaire.**

Sur le reclassement, notre position n'a pas changé.

La CFDT continue de considérer qu'une méthode reposant sur la cotation des postes et donc sur les fonctions réellement exercées, les responsabilités, la technicité et l'expertise constitue la méthode la plus objective et la plus équitable. **Cette méthode présentée par la CFDT dans les 6 agences de l'eau a reçu d'ailleurs un accueil positif des personnels.**

Si l'administration maintient néanmoins la méthode de reclassement envisagée, la CFDT réaffirme qu'un reclassement en masse inefficace conduira à des iniquités entre agents, sources potentielles de contentieux et de mal-être au travail. C'est la raison pour laquelle nous demandons une **véritable clause de revoyure**, inscrite dans l'un des projets de décret.

Pour la CFDT, une autre exigence doit traverser l'ensemble de cette réforme : **aucun agent ne doit y perdre, sur le court, moyen et long terme.**

Cela signifie naturellement garantir le niveau de rémunération lors du passage au nouveau dispositif. Mais notre vigilance porte également sur l'avenir. Une garantie individuelle qui se limiterait à figer une rémunération ne saurait remplacer de véritables perspectives de progression professionnelle et indemnitaire.

Cela nous conduit enfin à un sujet particulièrement important dans le contexte de la mise en extinction du QSAE : **les promotions.**

Nous prenons acte de la demande annoncée de taux rehaussés pour 2027 et du passage, à compter de 2028, à un volume de promotions fixé par arrêté interministériel triennal. Cependant, la CFDT revendique que les futurs volumes de promotions permettent de « *désaturer* » les agents bloqués dans les échelons sommitaux de leur catégorie, parfois depuis plus de dix ans !

Nous attendons désormais **des engagements précis et des garanties durables.**

La diminution progressive du nombre d'agents relevant du QSAE ne doit en aucun cas conduire mécaniquement à réduire leurs possibilités d'évolution professionnelle.

Nous voulons donc le dire très clairement aujourd'hui :

« L'exécution brutale du quasi-statut ne doit pas devenir l'extinction des possibilités de promotion pour les agents qui continueront d'en relever. »

Malgré cette parodie de négociation, la CFDT aborde cette deuxième réunion dans le même état d'esprit : **exigeante sur les garanties apportées aux personnels, constructive dans ses propositions et déterminée à obtenir des résultats.**

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Les membres de la délégation CFDT des Agences de l'eau et de la biodiversité, **Rémi LBESQ, Freddy HERVOCHON, Hosni DRIDI, Juan-Emilio RODRIGUEZ et Didier MOSIO**